



Projet d'ordre du jour
Séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 23 septembre 2019

Heure : 19 h

Endroit: Hôtel de ville, salle Bona-Arsenault

1. Adoption de l'ordre du jour :

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire 23 septembre 2019.

2. Administration :

2.1. Avis de motion au règlement d'emprunt R2019-729 décrétant une dépense de 2 896 000 \$ et un emprunt au montant de 2 896 000 \$, remboursable sur trente (30) ans, pour la mise aux normes de l'alimentation en eau potable.

2.2. Dépôt du projet de règlement d'emprunt R2019-729 décrétant une dépense de 2 896 000 \$ et un emprunt au montant de 2 896 000 \$, remboursable sur trente (30) ans, pour la mise aux normes de l'alimentation en eau potable.

2.3. Avis de motion au règlement d'emprunt R2019-730 décrétant une dépense de 722 000 \$ et un emprunt au montant de 722 000 \$, remboursable sur vingt (20) ans, pour le développement de la rue des Peter.

2.4. Dépôt du projet de règlement d'emprunt R2019-730 décrétant une dépense de 722 000 \$ et un emprunt au montant de 722 000 \$, remboursable sur vingt (20) ans, pour le développement de la rue des Peter.

2.5. Projet Concentration Sports – Mandat au Groupe Dancause pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière.

2.6. Implantation d'un réservoir sécurité incendie et réfection complète de l'avenue de Louisbourg (lot 3) – Mandat de surveillance des travaux.

3. Autres :

3.1. Période de questions.

3.2. Levée de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019.